
INFORMATIONS GRÈVE DÉCEMBRE 2019 - JANVIER 2020

Désormais, les TGV Lyria sont en circulation normale et selon les horaires de la nouvelle offre Lyria 2020.

Les billets pour tous ces trains sont en vente sur les canaux de vente CFF et SNCF.

Retrouvez tous les jours l'information la plus à jour :

- sur l'Assistant SNCF et les outils d'information SNCF ;
- ci-dessous sur cette page les n° de trains listés si exceptions de circulation.

Retrouvez [ici](#) le plan de transport TGV Lyria des jours précédents impactés par la grève.

Le trafic des transports publics à Paris est également proche de la normale et les lignes de métro au départ de Paris Gare de Lyon assurent un service normal. Toutes les informations sur le trafic des métro, tramway et bus de Paris : www.ratp.fr/infos-traffic

Pour la période à partir du 26 janvier, circulation normale sur tous les trajets, sauf impacts travaux habituels, consultables dans la rubrique Travaux de cette page.

L'ensemble des équipes TGV Lyria reste mobilisé pour informer au mieux ses clients, et ce, dans les meilleurs délais.

Mesures commerciales d'après-vente pour les trains TGV Lyria pendant la grève du 04 décembre au 26 janvier :

Détails sur les modalités de remboursement et d'échange ci-dessous. Mesures applicables sur le retour si l'aller est impacté par la grève (et vice-versa).

Mesures : Echange ou remboursement sans frais quel que soit le tarif y compris les tarifs non échangeables/non remboursables (avec paiement de la différence éventuelle de prix entre le tarif du billet initial et le tarif du jour – ce surcoût est remboursé sur demande au service client).

Canaux en Suisse: rendez-vous aux guichets en gares CFF pour des billets achetés sur un canal CFF et sur Oui.sncf pour des billets achetés sur un canal SNCF.

Canaux en France, Europe et Monde : rendez-vous sur votre canal de réservation.

Spécificités Bornes Libre Service et Oui.sncf : mesures d'après-vente applicables jusqu'à 1 heure après l'horaire de départ du train, et non pas jusqu'au 28 janvier sur ces canaux.

1. Remboursement jusqu'au 28 janvier

Tout voyageur détenteur d'un billet ou e-billet, valable du 04 décembre au 19 janvier sur un train prévu (circulant ou non) pendant la grève nationale interprofessionnelle et du 20 au 26 janvier uniquement sur des trains supprimés à cause de la grève, pourra procéder au remboursement de son billet sans frais dès maintenant et jusqu'au 28 janvier, quel que soit le tarif, y compris les tarifs non échangeables/non remboursables.

Cette règle s'applique sur un titre de transport physique comme sur e-billet (non composté/contrôlé), pour une demande de remboursement avant ou après le départ du train jusqu'au 28 janvier inclus.

2. Echange jusqu'au 28 janvier

Tout voyageur détenteur d'un titre de transport (non composté/contrôlé), acheté en France, valable du 04 décembre au 19 janvier sur un train prévu (circulant ou non) pendant la grève nationale interprofessionnelle et du 20 au 26 janvier uniquement sur des trains supprimés à cause de la grève, pourra procéder à l'échange de son billet sans frais d'échange, quel que soit le tarif, y compris les tarifs non échangeables/non remboursables.

Lors de l'échange, le mode d'échange de billet ainsi que le prix de vos billets initiaux peuvent entraîner un surcoût dû à la différence de prix de vente entre le billet initial et le nouveau billet. Ce surcoût vous sera remboursé sur simple demande au service client de votre canal de réservation (SNCF, CFF ou agence de voyages).

L'échange est possible directement sans surcoût (pas de paiement éventuel de la différence de prix de vente entre le billet initial et le nouveau billet) aux guichets en gare SNCF en France ou CFF en Suisse et au 36 35 uniquement pour les clients détenteurs d'un billet acheté sur Oui.sncf.

TGV Lyria encourage ses clients à demander l'échange avant le départ du train initialement indiqué dans la réservation.

3. Compensation des services non assurés en classe BUSINESS 1^{ERE}

Toute personne ayant voyagé en classe BUSINESS 1^{ERE} entre le 05 et le 11 décembre sans avoir bénéficié des services associés, pourra procéder au remboursement de son billet à hauteur de 50% du tarif. Veuillez contacter le service client TGV Lyria en joignant un justificatif d'achat et un RIB : <https://www.tgv-lyria.com/fr/fr/contact-us>.

Cette règle s'applique sur un titre de transport physique comme sur un e-billet en BUSINESS 1^{ERE}, pour une demande de remboursement après le départ du train, jusqu'au 07 janvier inclus.

En cas de question, veuillez-vous rapprocher de votre canal de réservation.